

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

L'an **deux mil vingt et un**, le 23 septembre à 17 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Pont de Chéruy s'est réuni, à huis clos, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Président.

Etaient présents : MM. Franck **BRON**, Daniel **POIRIE**, Mmes Eugénie **GRAND**, Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, Monique **RAVOUNA** M. Jean-Paul **BROUTIER**, Mme Rita **TOSCANO**.

Procuration : Mme Christiane **ANDREU** (pouvoir à M. Daniel **POIRIE**).

Absentes : Mmes Caroline **FERRAND**, Lyliane **BAUER**, Magalie **BLACHE**.

Assistait en outre à cette réunion : M. Jean-Pierre **ROUANE**, Directeur Général des Services.

Objet : REALISATION D'UN EMPRUNT POUR L'ACHAT DES BATIMENTS DE LA RESIDENCE DU PARC A ALPES ISERE HABITAT.

Exposé du Président.

Dans le cadre de l'acquisition des deux bâtiments constituant la Résidence du Parc, il convient de financer cette opération par le biais d'un emprunt qui sera inscrit au compte 1641, en recettes de la section d'investissement du budget 2021 de la Résidence du Parc.

Alpes Isère Habitat a fait réaliser une estimation de ces biens par France Domaines qui a fixé leur valeur à 900.000 €.

Nous avons sollicité la Caisse d'Epargne Rhône Alpes pour le financement de cette acquisition et trois propositions nous ont été faites, à savoir :

1 – Emprunt sur 20 ans.

- Périodicité	Trimestrielle.
- Taux d'intérêt fixe	1,01 %.
- Echéance constante	12.438,63 €.
- Coût total du prêt	995.090,40 €.

2 – Emprunt sur 25 ans.

- Périodicité	Trimestrielle.
- Taux d'intérêt fixe	1,15 %.
- Echéance constante	10.368,50 €.
- Coût total du prêt	1.036.850 €.

3 – Emprunt sur 30 ans.

- Périodicité	Trimestrielle.
- Taux d'intérêt fixe	1,23 %.
- Echéance constante	8.980,05 €.
- Coût total du prêt	1.077.606 €.

Après examen de ces offres de financement, nous vous proposons de retenir la proposition établie sur 30 ans, étant précisé que l'emprunt sera encaissé sur l'exercice 2021 du budget de la Résidence du Parc. Par ailleurs, les frais de dossier s'élèvent à 0,10 % du montant emprunté, soit un montant de 900 €.

Le Conseil d'Administration est appelé à statuer.

Décision

Le Conseil d'Administration, après en avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré :

1 - Retient la proposition de prêt suivante, établie par la Caisse d'Epargne Rhône Alpes pour l'acquisition des bâtiments constituant la Résidence du Parc, à savoir :

- Montant du prêt	900.000 €.
- Durée	30 ans.
- Périodicité	Trimestrielle.
- Taux d'intérêt fixe	1,23 %.
- Echéance constante	8.980,05 €.
- Frais de dossier :	0,10 % du montant emprunté.
- Coût total du prêt	1.077.606 €.

2 - Autorise le Président à signer le contrat de prêt ainsi que tout document utile à la mise en place de cet emprunt qui sera inscrit au budget 2021 de la Résidence du Parc.

Délibération adoptée à l'unanimité.



Pour copie certifiée conforme
Pont de Chérury, le 27 septembre 2021
Le Président,